

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX

Date de la convocation : 22 juin 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicole DROBECQ

Délibération n°2022-072

Membres en exercice : 69 Présents : 48 Absents : 21 Pouvoirs : 16

PATRIMOINE AMENAGEMENT DU PARKING DE CHAVILLE - AVANT PROJET

Lamballe Terre & Mer est compétente pour l'aménagement du pôle d'échanges de la gare SNCF de Lamballe. L'étude de programmation, réalisée en 2011, prévoyait, après l'aménagement du parking Est (2016) et du parvis de la gare (2019), l'aménagement d'un parking « longue durée » au sud-est du site de la gare, sur l'emprise des ex-bâtimens « Chaville ». Ces derniers ont été démolis en 2021 pour permettre l'opération, qui bénéficie d'une subvention de l'Europe (95 000 €) et de la Région Bretagne (100 000 €).

Lamballe Terre & Mer a missionné l'agence AGAP (56) pour réaliser les travaux d'aménagement du parking. L'avant-projet établi en septembre 2021, et qui s'adapte aux contraintes du site sans impacter les voies SNCF, prévoit :

- La création de 170 places de stationnement, dont 4 places PMR, réalisés en pavés à joints engazonnés, sur structure drainante.
- La création de noues centrales, qui seront plantées pour faciliter le stockage et l'infiltration des eaux de pluie.
- La création de chemins piétons en sablé stabilisé et de platelages en bois pour franchir les noues.
- La mise en œuvre d'une clôture et d'un portail en limite des voies SNCF.
- La création d'un escalier vers la rue Henri Poincaré pour réduire le temps de parcours vers la gare.

Ces travaux sont estimés à 440 223,85 €HT au stade avant-projet (valeur septembre 2021).

Au regard de la transmission, aux conseillers, de la présentation du projet,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet relatif à ce projet,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux, associé à cette opération à 440 223,85 €HT (valeur septembre 2021),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

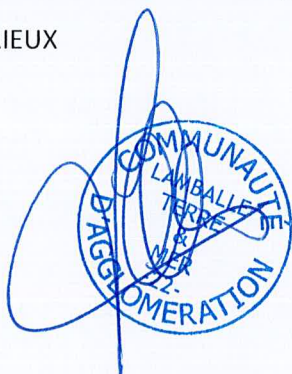
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

11 JUL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 11 JUL. 2022

De l'affichage le 12 JUL. 2022

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT